

L'informatisation au service du contrôle fiscal

SYNTHESE ATELIER 2

Thème N°1

L'INFORMATISATION AU SERVICE DE LA GESTION

Président : M. Sékou Mai DIARA (GUINEE)

Rapporteur : M. Inoussa ALI (NIGER)

Participants :

Pays	Délégués	Grade/Fonction
BENIN	M. Sèmiyou LASSISSI	Inspecteur Vérificateur à la Direction des grandes Entreprises
COMORES	Mme Mdahoma MKAYA	Vérificatrice à la Brigade de Vérification nationale
GUINEE	M. Sékou Mai DIARA	Directeur national Adjoint des Impôts
MALI	M. Idrissa HAIDARA	Chef de Division Contrôle à la Direction des grandes Entreprises
MAURITANIE	M. M'Hamed AHMEDOU	Directeur du Contrôle fiscal
NIGER	M. Inoussa ALI	Chef de Service Vérification
RDC	M. Jean-Pierre MUTAMBA MUABILA	Directeur de l'Informatique
SENEGAL	M. Moussa NGOM	Chef du Bureau de Contrôle - Centre des moyennes Entreprises
TUNISIE	M. Soufiène ELKHORCHANI	Analyste central

Les principales idées à développer (plan indicatif, non exhaustif) :

1- l'organisation des services de base.

Dans la plupart des pays membres du groupe à savoir le Bénin, les Comores, la Guinée, le Niger, la RDC, le Sénégal et la Tunisie, la gestion des dossiers fiscaux commence par l'attribution d'un identifiant unique aux contribuables. Les dossiers physiques sont répartis dans les structures gestionnaires suivant des critères définis par l'administration fiscale : seuil de chiffre d'affaires, répartition géographique et/ou par secteur d'activité.

La meilleure organisation dans un contexte de gestion informatisée serait celle qui faciliterait l'intra connexion des différents services de la DGI et l'interconnexion entre celle-ci et les autres services externes qui constituent des sources d'information. Aussi, la mise en place d'un système de télé procédure serait souhaitable.

2- impacts d'une bonne gestion sur le contrôle.

Les services de base entrent en connaissance de l'immatriculation des entreprises par les services chargés de l'immatriculation des nouveaux contribuables.

L'intérêt d'un numéro d'identification fiscal unique est de faciliter la gestion des contribuables, les échanges et les recoupements des informations.

Le suivi des changements d'adresse des personnes physiques et morales dans la plupart des cas se fait par une déclaration du contribuable, à défaut, par le biais du service des enquêtes et de recherches.

3- la relance des défaillants.

La relance des défaillants se fait de manière automatique à l'échéance pour les contribuables dont la gestion est informatisée ou de manière traditionnelle pour les autres.

La taxation des défaillants se fait selon la procédure de taxation d'office. Quant aux sanctions, elles dépendent de la législation fiscale en vigueur dans chaque pays.

La relance automatisée a plusieurs avantages :

- gain de temps ;
- respect de l'équité fiscal ;
- meilleur suivi aussi bien du contribuable que du gestionnaire des dossiers ;
- accroissement de la productivité des agents ;
- et promotion du civisme fiscal.

4- les effets d'une informatisation de la gestion.

L'informatisation de la gestion des services fiscaux a pour effets de :

- exécuter les tâches avec célérité ;
- améliorer l'image de l'Administration fiscale ;
- dispenser le contribuable d'éventuels déplacements ;
- augmenter la confiance des contribuables envers l'Administration fiscale en garantissant la transparence dans la gestion des dossiers.

Les impacts de l'informatisation sur les agents sont :

- augmentation de la valeur ajoutée des agents ;
- amélioration de l'efficacité des agents dans l'exécution des tâches ;
- besoin de formation des agents à l'usage de l'outil informatique.

5- suggestions et recommandations.

L'informatisation des services fiscaux apparaît de nos jours comme une nécessité absolue. Il appartient dès lors aux décideurs de déployer tous les moyens à cette fin. La maximisation des recettes fiscales tant prônée par les Etats en dépend.

L'adoption et la généralisation des télé-procédures ainsi que la dématérialisation des dossiers doivent être un objectif prioritaire dans les prochaines années.